



P.A.4.1

CŒURS AGRICOLES

Catégorie	Agriculture	Priorité	A
Instance(s) responsable(s)	Martigny, Fully	Instance(s) concernée(s)	Canton (SCA, SDT, SFCEP, SDM, SPCR), ADSA, CVA
Stratégie sectorielle	S.P.2		
Description	<p>État actuel</p> <p>L'agriculture de plaine est une composante importante du tissu économique et culturel du Coude du Rhône tout comme son paysage. Cependant, celle-ci fait face à de fortes pressions, ses surfaces diminuant progressivement en raison des extensions de zones à bâtir, du développement d'infrastructures ou encore de la définition de secteurs de compensations écologiques. Sur les terres agricoles restantes, les conflits d'usages (mobilités, nature, loisirs), le manque d'installations adaptées aux pratiques agricoles professionnelles ou encore les problèmes de répartition et d'accès aux ressources (notamment à l'eau) compliquent davantage le travail des exploitants qui jouent pourtant un grand rôle dans la préservation de la biodiversité et de la diversité paysagère ainsi que dans la production de denrées alimentaires à l'échelle locale et nationale.</p> <p>État attendu</p> <p>Une coordination des terres agricoles au niveau intercommunal en instaurant une gestion par « cœur agricole » permet dès lors de mieux gérer ces surfaces. Les cœurs agricoles sont des ensembles continus de terres agricoles, dans lesquels les intérêts agricoles sont à favoriser en coordination avec les autres objectifs de l'aménagement du territoire (réseaux d'accessibilité, liaisons biologiques, renaturation de cours d'eau, etc.).</p> <p>Au sein des cœurs agricoles, sont distingués les périmètres centraux, où la priorité est donnée à l'agriculture intensive et les périmètres périphériques, à proximité des zones urbanisées ou naturelles, où peut se mettre en place une plus grande mixité d'usages (mobilité douce, agriculture extensive, jardins familiaux, zone agricole spéciale, zone de traitement de produits phytosanitaires, surfaces de compensation biologique, etc.). Cette structuration permet une gestion rationalisée et un fonctionnement amélioré, notamment en minimisant les conflits d'usage.</p> <p>Il est donc proposé de réaliser trois planifications agricoles, chacune étant liée à un cœur agricole :</p> <p>P.A.4.1a Cœur Vernayaz - Martigny</p> <p>Surfaces estimatives : 209 hectares</p> <p>Problèmes actuels : conflits d'usages, coordination avec R3, déficit environnemental de certains canaux, grandes barrières écologiques (autoroutes, route cantonale, chemin de fer).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détermination de principes de gestion des circulations motorisées (cheminements mixtes / routes essentiellement agricoles, etc.).• Détermination des différents itinéraires « modes doux » selon les usages.• Coordinations avec le projet R3.• Amélioration et sauvegarde des fonctions écologiques sur l'ensemble du cœur.• Encadrement de l'agriculture de loisirs.• Mise en place d'une gestion des franges (interface agriculture / urbanisation).• Définition d'une ou plusieurs zones agricoles spéciales.• Détermination d'un éventuel besoin d'un centre de traitement des produits phytosanitaires pour l'ensemble du cœur agricole. <p>Projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réaménagement du Trient à Vernayaz en collaboration avec Martigny.		

P.A.4.1b Cœur Martigny-Charrat-Fully**Surfaces estimatives :** 709 hectares**Problèmes actuels :** conflits d'usages, coordination avec R3, déficit environnemental de certains canaux, grandes barrières écologiques (autoroutes, route cantonale, chemin de fer).**Objectifs :**

- Détermination de principes de gestion des circulations motorisées (cheminements mixtes / routes essentiellement agricoles, etc.).
- Détermination des différents itinéraires « modes doux » selon les usages.
- Coordinations avec le projet R3.
- Amélioration et sauvegarde des fonctions écologiques sur l'ensemble du cœur.
- Encadrement de l'agriculture de loisirs.
- Mise en place d'une gestion des franges (interface agriculture / urbanisation).
- Définition d'une ou plusieurs zones agricoles spéciales.
- Détermination d'un éventuel besoin d'un centre de traitement des produits phytosanitaires pour l'ensemble du cœur agricole.

Projets en cours :

- Canal du Toléron
- Canal du Syndicat
- Gouilles du Rosel

P.A.4.1c Cœur Charrat-Fully-Saxon:**Surfaces estimatives :** 594 hectares**Problèmes actuels :** conflits d'usages, conflit entre trafic agricole et accès à la zone à bâtir (route des Grandes Barres), coordination avec R3, déficit environnemental de certains canaux, grandes barrières écologiques (autoroutes, route cantonale, chemin de fer)**Objectifs et enjeux :**

- Détermination de principes de gestion des circulations motorisées (cheminements mixtes / routes essentiellement agricoles, etc.).
- Détermination des différents itinéraires « modes doux » selon les usages.
- Coordinations avec le projet R3.
- Amélioration et sauvegarde des couloirs écologiques sur l'ensemble du cœur.
- Mise en place d'une gestion des franges (interface agriculture / urbanisation).
- Définition d'une ou plusieurs zones agricoles spéciales.
- Détermination d'un éventuel besoin d'un centre de traitement des produits phytosanitaires pour l'ensemble du cœur agricole.

Projets en cours :

- Canal du Toléron.



Opportunité et utilité	<p>Opportunité : Cette mesure répond au besoin (2.4) d'atténuer la pression foncière pour préserver les espaces ouverts et garantir une bonne qualité de vie et (2.3) de valoriser la zone agricole dans son ensemble et optimiser son utilisation.</p> <p>Utilité : CE1.5 : Une des utilités de la mesure est la réduction des conflits d'usages entre exploitants et modes doux. CE3.1: Elle permet également un accroissement de la sécurité objective puisqu'à terme, les flux des différents usagers de la plaine du Rhône seront mieux canalisés. CE4.4 : Finalement, une mise en valeur des espaces ouverts, naturels et paysagers est envisagée par une meilleure prise en compte des problématiques agricoles (production locale, biodiversité) dans l'aménagement du territoire.</p>
Réalisation	
État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné
État de planification	Intentions
Calendrier de mise en oeuvre	Lancement des planifications des cœurs agricoles : 2022-2028
Autre	
Fiches concernées du PDC	A.1, A.2, A.3, A.4, A.6, A.8, A.9, A.11, A.12, A.13, B.6, C.1, C.8, E.3
Fiches concernées du PDI	N.2.1
Lien avec les autres mesures	<p>U.N.4.1 Traitement des franges urbaines U.DR.4.1 Équipements et attracteurs de rayonnement régional P.R.4.1 Coordination avec le projet de 3^e correction du Rhône P.R.4.2 Prolongation des espaces publics vers le Rhône P.R.4.3 Valorisation du paysage du Coude du Rhône P.B.4.1 Revitalisation des berges de la Dranse P.B.4.2 Revitalisation des canaux P.B.4.3 Projets « nature »</p>
Impacts sur les domaines transversaux	<p>La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :</p> <p><u>Nature / environnement</u> <input type="checkbox"/> Environnement gris : OPAir / OPB / ORNI / OPAM / OSites <input checked="" type="checkbox"/> Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN <input checked="" type="checkbox"/> Dangers naturels</p> <p><u>Agriculture</u> <input checked="" type="checkbox"/> Surfaces d'assolement</p>

**Documents mis
à disposition**

- Étude préliminaire – Accompagnement agricole (EPAA) MP Coude de Martigny, Groupement EPAA Coude de Martigny, 2019.
- Agglo Valais Central – PA4 – Mesure P2. Team+, nomad architectes Valais sàrl, 2016.
- Planification agricole: Espace agricole de la plaine de Grône-Chalais-Sierre, stratégies et mesures. Repetti sàrl, B+C Ingénieurs SA, 2012.

Plan de situation

